

13/02/2012

**La Côte**

**ALLÈGEMENTS FISCAUX** Les firmes étrangères en ont bénéficié. Réactions à Rolle, où nombre d'entre elles ont leur siège.

## Promotion économique à réviser



Certaines entreprises internationales de l'A-One Business Center étaient déjà la proie des critiques bien avant le rapport fédéral des finances. En cause: le manque d'emplois pour les habitants locaux, le prix de l'immobilier qui aurait pris l'ascenseur et peu d'ancrage dans la région. Alexis Voelin



JOCELYNE LAURENT

Vaud, nouvel eldorado fiscal des entreprises étrangères. C'est en partie la conclusion du rapport du Contrôle fédéral des finances, rendu public vendredi. Il confirme que le canton a été le grand bénéficiaire des subventions à la promotion économique, accordées jusqu'en 2007. D'importantes sommes auraient échappé aux impôts cantonaux et fédéraux dans le canton, alors que les entreprises ne répondaient pas à tous les critères, notamment en termes d'emplois créés et d'investissements.

### Rolle dans le collimateur

Un chiffre à l'appui, en 2007, dernière année où était en vigueur l'arrêté Bonny qui autorisait des allègements fiscaux aux zones économiques en redéploiement: 23 milliards de bénéfices auraient ainsi été exonérés, dont plus de 70% dans le canton de Vaud. En tout, 20 sociétés, dont une dizaine à Rolle, seraient concernées pour cette seule année. Dans le viseur, entre autres, le A-One Business Center, qui abrite de nombreuses multinationales.

Du côté des autorités communales rolloises, on oscille entre satisfaction d'avoir pu mener à bien la vente du terrain de La Pièce en 2006, où se trouve le A-One Business Center, et le sentiment que le Canton a joué seul la partie dans ce dossier.

«Il faut être honnête et franc. Si l'arrêté Bonny n'avait pas existé, la commune de Rolle n'aurait pas pu vendre La Pièce: 37 000m<sup>2</sup>, ce n'est pas facile à négocier, car la commune avait misé sur une vente globale. L'arrêté Bonny a grandement facilité la démarche. Sans cela, les sociétés se seraient implantées ailleurs qu'à Rolle, à Zurich, Bâle, Genève ou Lausanne, remarque Daniel Belotti, ex-syndic. Le projet de Rolle n'existerait pas: le Canton, via le Développement économique du

canton de Vaud, a cherché des entreprises, ce qui n'était ni dans nos cordes, ni dans nos compétences.»

Daniel Belotti tient en outre à préciser que les allègements fiscaux octroyés aux entreprises comportent également des contraintes. Et de citer notamment l'obligation de créer des emplois, d'investir et la fameuse clause de restitution. Si une entreprise ne reste pas dans le canton pour la même période que l'exonération, elle doit restituer l'impôt qu'elle n'aurait pas payé. L'ex- syndic estime que l'entreprise Cadbury Schweppes est concernée par cette clause. «La société avait obtenu des conditions d'exonération, mais étant donné qu'après une année à peine, elle a été rachetée par Kraft et qu'elle a déménagé, l'accord a dû être revu.» Pourtant, note Jean-Noël Goël, actuel syndic de Rolle, «on n'a reçu aucune information de la part du Canton, on ne sait pas si la société paiera ou non des impôts à la commune.» Et d'ajouter «on attend les bonnes surprises.»

### **Manque de concertation**

Ancienne législature ou actuelle, les élus rollois notent que la communication de la part du Canton manque parfois de transparence. En principe, et selon la procédure, la demande d'allègement fiscal est traitée par l'administration fédérale, cantonale et la commune où siège l'entreprise. Toutefois, la décision d'exonération appartient au Conseil d'État. «L'arrivée de Chiquita et de Yahoo!, je l'ai apprise par la presse», remarque Daniel Belotti.

Et même si la démarche se veut participative, l'avis de la commune n'est pas pris en compte par le Canton. Stéphane Zeugin, ancien municipal, se souvient que l'État avait sollicité un préavis sur une entreprise étrangère. «On avait préavisé négativement en séance de Municipalité», dit-il. Et finalement le Canton avait décidé d'octroyer quand même l'exonération fiscale temporaire à l'entreprise en question. Stéphane Zeugin ajoute que la précédente législature avait demandé à plusieurs reprises au Canton des informations sur les entreprises établies à Rolle, notamment dans le cadre de l'établissement du budget. «Nous voulions savoir le détail de la taxation de certaines entreprises, le Canton nous répondait que cela ne nous regardait pas.»

Pareil aujourd'hui. «C'est le Canton qui gère tous ces dossiers, on ne reçoit aucune information de sa part. Il fixe les impôts, on ne sait pas qui paie, combien et à quelles conditions», précise l'actuel syndic.

### **Pascal Broulis ne lâche rien**

Daniel Belotti et Stéphane Zeugin, tous deux radicaux, s'accordent sur un point: le Plan cantonal des pôles de développement économique, accepté par le Grand Conseil vaudois en 1996, et dont Rolle faisait partie, comportait une importante lacune: la planification de logements. «C'est un manque d'anticipation de n'avoir pas prévu en parallèle des pôles de logements et les infrastructures qui vont avec», relève Daniel Belotti. Interrogé dans le cadre du rapport du Contrôle fédéral des finances, Pascal Broulis, chef du Département vaudois des finances, a précisé qu'il ne ferait «aucun commentaire détaillé sur les entreprises de La Côte», et leurs possibles allègements fiscaux, voire largesses accordées par le Canton, arguant qu'il s'agissait d'un «rapport général.»

## **COMMUNICATION OPAQUE DES MULTINATIONALES**

Du côté des entreprises rolloises, que pense-t-on de ces soi-disant cadeaux fiscaux? «La Côte» a contacté une dizaine de multinationales, dont Yahoo!, sollicitant une réaction et cherchant à savoir si elles avaient effectivement bénéficié d'allègements fiscaux et à quelles conditions. Seules quatre ont répondu aux questions.

«INEOS ne bénéficie pas d'une exonération fiscale en Suisse et est imposé conformément aux dispositions légales, tant au niveau cantonal et communal qu'au niveau fédéral», a relevé Richard Longden, responsable de la communication de la société pétrochimique. Sara Vermeulen, responsable de la communication d'ADM International Sàrl (agro-alimentaire), est demeurée sibylline sur la question des allègements fiscaux. «ADM a choisi d'établir son siège social européen en Suisse en raison de l'emplacement central de la Suisse, du pôle de personnel international qualifié, à proximité d'établissements universitaires renommés et du soutien accordé par les autorités», a-t-elle indiqué. Quant à Nissan International SA, à la question de savoir si l'entreprise bénéficiait d'allègements fiscaux, «Ce n'est pas dans la politique d'entreprise de Nissan de communiquer sur ses résultats financiers de manière locale», a affirmé Gregory Annas, responsable de la communication. Il a toutefois tenu à préciser que «Nissan International SA emploie des personnes suisses mais également de la région. Comme toute entreprise basée en Suisse, nous pouvons être sujets à des contrôles fiscaux à tout moment.»